

## EXHORTATION DE SA SAINTETÉ PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AU CLERGÉ CATHOLIQUE

A L'OCCASION DU 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE SON SACERDOCE

## PIE X, PAPE

*(Suite.)*

## EXHORTATIONS A LA MÉDITATION

Qu'ils gravent donc, et vous tous, Fils bien-aimés, gravez profondément en vous Notre exhortation, qui n'est autre que celle du Seigneur Jésus-Christ : *Considérez, veillez et priez* (1). Que chacun exerce principalement son activité dans l'application à méditer pieusement ; qu'il augmente en même temps sa confiance par cette demande persévérante : *Seigneur, apprenez-nous à prier* (2). Nous avons, pour méditer, une raison spéciale, très importante : c'est la puissance de conseil et de vertu que nous y puiserons et qui nous est si utile pour la bonne direction des âmes, œuvre difficile entre toutes.

C'est à ce propos que saint Charles écrivait ce mémorable avis pastoral :

« Comprenez, mes Frères, que rien n'est aussi nécessaire à tous les ecclésiastiques que l'oraison mentale avant, pendant et après toutes nos actions. *Je chanterai*, dit le prophète, *et je comprendrai* (3). Vous administrez les sacrements, ô mon Frère, méditez ce que vous faites ; vous célébrez la messe, méditez ce que vous offrez ; vous récitez l'office, méditez sur Celui à qui vous vous adressez et sur ce que vous lui dites ; vous dirigez les âmes, méditez sur le sang qui les a purifiées. » (4).

C'est donc à bon droit que l'Église nous invite à répéter souvent ces pensées de David : *Bienheureux l'homme qui médite*

(1) Marc. xiii, 33.

(2) Luc. xi, 1.

(3) Ps. c, 2.

(4) *Ex. orationib. ad. clericum.*